**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 13 JANVIER 2019**

Début de séance : 14h30

**Présents :** DELACOUR Marie, NOEL Robert, PUYMEGE Robert**,** PIRES Henri,

PAUL Annie, CHAUVIN Christian, ANTUNEZ Kevin

**Absents Excusés :** USSEL Franck

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

Marie DELACOUR est désignée.

***2/ Approbation du rapport de la CLECT :***

La communauté de communes nous présente son dernier rapport en date du 17/10/2018 concernant le transfert des charges entre la CCBPAM et les communes.

et nous demande de bien vouloir l’approuver.

Villers-en-haye est concernée par le transfert des charges du lavoir et de la place de l’église à la commune.

Pour cela, la communauté de communes nous verse 6464€/an par versement mensuel.

Comparé aux années précédentes, aucune modification ne concerne notre commune.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport de la CLECT du 17/10/2018.

***3/ Devis travaux***

Divers devis nous sont proposés pour l’aménagement et la sécurité de la place de l’église ainsi que pour la réfection du chemin du ruisseau et le poteau incendie.

L’entreprise ALS d’ ESSEY ET MAIZERAIS est retenue à l’unanimité pour l’ensemble des travaux.

***4/ Subvention DETR***

* Madame le maire informe que pour les travaux nommés ci-dessus, il est possible de percevoir une **Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)** à hauteur de 40% maximum du coût engendrés.

Le conseil municipal à l’unanimité l’autorise à déposer, à signer les dossiers de demandes de subvention et à effectuer les démarches afférentes.

* Concernant l’assainissement, le préfet nous informe qu’il est également possible de déposer une demande de DETR. Le conseil municipal à l’unanimité charge Madame le maire de déposer la demande de subvention et d’effectuer les démarches afférentes.
* Le conseil départemental nous informe qu’il serait peut être possible de toucher une subvention par le département et l’agence de l’eau tout du moins sur le tuyau de transfert.

Le conseil municipal à l’unanimité l’autorise à déposer, à signer les dossiers de demandes de subvention et à effectuer les démarches afférentes.

***5/ Questions diverses :***

Un cahier de doléances est ouvert à tous à la mairie. ***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 15h15.***